

# ***Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2016***

Le Conseil Municipal de Trémoins s'est réuni le 4 mars 2016 sous la présidence de Grégoire GILLE, maire de Trémoins, suite à convocation régulière en date du 18 février 2016.

**Etaient présents :** Grégoire GILLE, Georges DORMOY, Estelle BOUCHE, Pascal METTEY, Frédéric BOULANGER, Cédric VERNIER, Alain ROBERT et Sandrine BALLAY.

**Excusés :** André CUENOT, Yannick SIRJEAN, Didier VALLEY.

**Procurations :** André CUENOT à Georges DORMOY, Didier VALLEY à Cédric VERNIER.

La séance est ouverte à 20h00.

Le secrétariat de séance est assuré par Frédéric BOULANGER.

L'ordre du jour étant le suivant :

1. Approbation du PV de la réunion du conseil du 04/12/2015,
2. Approbation des comptes administratifs et de gestion des services : commune, assainissement et C.C.A.S.,
3. Débat d'orientations budgétaires.
4. Rapport annuel commission locale d'évaluation charges transférées (CLECT),
5. Adoption de la charte de gouvernance du PLUi ayant valeur de SCOT,
6. Prise de compétence du bassin d'apprentissage de la natation par la CCPH,
7. Questions diverses.

M. le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, d'examiner en plus de l'ordre du jour communiqué, le point suivant :

- Présentation du débat d'orientation budgétaire 2016 de la CCPH,

## **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 4 décembre 2015 :**

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil en date du 4 décembre 2015. Celui-ci n'appelant pas de remarques particulières de la part des conseillers, il est mis aux voix, et il est ainsi approuvé à l'unanimité.

## **2. Approbation des comptes administratifs et de gestion des services 2015 :**

Préalablement à l'exposition de ce point, M. le Maire demande au 1<sup>er</sup> Adjoint d'assumer la présidence de séance, en vue de l'adoption des comptes administratifs et de gestion 2015. Georges Dormoy accepte cette présidence et donne la parole au Maire qui présente au Conseil les données chiffrées.

### **2.1 BUDGET PRINCIPAL**

#### **FONCTIONNEMENT**

En 2015, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 150 577,81 € soit 58,8 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 212 054,34 € soit 82,7 % des crédits votés. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 61 476,53 €.

DEPENSES		2015	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
011	Charges à caractère général	50 847,66 €	53 176,49 €
012	Charges de personnel	38 000,00 €	38 520,04 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	1 000,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	107 272,51 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 476,38 €	1 476,38 €
65	Autres charges de gestion courante	50 673,00 €	50 578,73 €
66	Charges financières	7 000,00 €	6 826,17 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>256 269,55 €</b>	<b>150 577,81 €</b>

*Niveau de réalisation* **58,8 %**

RECETTES		2014	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	53 956,55 €	0,00 €
70	Produits des services	37 854,00 €	40 933,99 €
72	Production immobilisée	4 800,00 €	1 612,99 €
73	Impôts et taxes	59 228,00 €	58 743,00 €
74	Dotations, subventions et participations	56 431,00 €	63 268,97 €
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00 €	46 509,22 €
76	Produits financiers	0,00 €	2,66 €
77	Produits Exceptionnels	0,00 €	983,51 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>256 269,55 €</b>	<b>212 054,34 €</b>

*Niveau de réalisation* **82,7 %**

*Résultat sur l'exercice (excédent)* **+ 61 476,53 €**

*Résultat antérieur reporté (excédent)* **+ 90 418,17 €**

*Affectation du résultat* **36 461,62 €**

*Résultat cumulé (excédent)* **+ 115 433,08 €**

## INVESTISSEMENT

En 2015, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 180 794,49 € soit 25,9 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 198 162,53 € soit 28,4 % des crédits votés. L'excédent de la section d'investissement pour 2015 s'élève donc à 17 368,04 €.

DEPENSES		2015	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	46 164,51 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 800,00 €	1 612,99 €
16	Remboursement d'emprunts	46 100,00 €	42 856,81 €

20	Immobilisations incorporelles	21 420,00 €	3 220,00 €
21	Immobilisations corporelles	512 380,00 €	23 303,78 €
23	Immobilisations en cours	66 700,00 €	109 800,91 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>697 564,51 €</b>	<b>179 181,50 €</b>

*Niveau de réalisation*

*25,9 %*

<b>RECETTES</b>		<b>2015</b>	
<b>CHAPITRE</b>		<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	36 538,38 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	107 272,51 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 476,38 €	1 476,38 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	78 761,62 €	127 915,92 €
13	Subventions d'investissement reçues	326 054,00 €	68 170,23 €
16	Emprunts et dettes assimilées	143 461,62 €	600,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>697 564,51 €</b>	<b>198 162,53 €</b>

*Niveau de réalisation* *28,4 %*

*Résultat sur l'exercice (excédent)* *17 368,04 €*

*Résultat antérieur reporté (excédent)* *36 538,38 €*

*Résultat cumulé (excédent)* *53 906,42 €*

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>		<i>+ 78 844,57 €</i>
<i>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>		<i>+ 169 339,50 €</i>

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2015, celui-ci étant conforme au compte de gestion du perceuteur :**

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	<b>150 577,81 €</b>
	Section d'investissement :	<b>179 181,50 €</b>
RECETTES :	Section de fonctionnement :	<b>212 054,34 €</b>
	Section d'investissement :	<b>198 162,53 €</b>

### **REPRISE DE RESULTATS**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Résultat cumulé
<b>Fonctionnement</b>	+ 90 418,17 €	+ 61 476,53 €	36 461,62 €	+ 115 433,08 €
<b>Investissement</b>	+ 36 538,38 €	+ 17 368,42 €		+ 53 906,42 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement pour 409 000,00 €.

<b>AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL</b>	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2015 : Excédent	<b>115 433,08 €</b>
Solde d'Investissement - Excédent	<b>53 906,42 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	<b>409 000,00 €</b>
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	<b>-355 093,58 €</b>
<b>AFFECTIONS définitives et augmentations de crédits</b>	
1. Affectation au R/1068	<b>115 433,08 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>0,00 €</b>
3. Report en investissement au R/001	<b>53 906,42 €</b>

## **2.2 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

### **FONCTIONNEMENT**

En 2015, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé 19 603,15 € soit 76,5 % des crédits votés alors que le total des recettes s'élève à 22 441,77 € soit 87,6 % des crédits votés. Cela permet de dégager un excédent de fonctionnement de 2 838,62 €.

<b>DEPENSES</b>		<b>2015</b>	
<b>CHAPITRE</b>		<b>Budgétisé</b>	<b>Réalisé</b>
<b>011</b>	Charges à caractère général	1 000,00 €	745,20 €
<b>012</b>	Charges de personnel	550,00 €	538,44 €
<b>014</b>	Atténuation de produits	2 015,00 €	1 914,00 €
<b>022</b>	Dépenses imprévues fonctionnement	500,00 €	0,00 €
<b>023</b>	Virement à la section d'investissement	3 607,01 €	0,00 €
<b>042</b>	Opérations d'ordre entre sections	4 944,03 €	4 944,03 €
<b>65</b>	Autres charges de gestion courante	12 800,00 €	11 461,48 €
<b>67</b>	Charges exceptionnelles	200,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>25 616,04 €</b>	<b>19 603,15 €</b>
<b>Niveau de réalisation</b>		<b>76,5 %</b>	

RECETTES		2015	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 290,85 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €
70	Produits des services	22 960,00 €	22 076,56 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,02 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>25 616,04 €</b>	<b>22 441,77 €</b>
<b>Niveau de réalisation</b>			<b>87,6 %</b>
<b>Résultat sur l'exercice (excédent)</b>			<b>+ 2 838,62 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b>			<b>+ 2 290,85 €</b>
<b>Résultat cumulé (excédent)</b>			<b>+ 5 128,45 €</b>

## INVESTISSEMENT

En 2015, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 365,19 € soit 1,5 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 11 592,03€ soit 47,4 % des crédits votés. L'excédent d'investissement pour 2015 s'élève donc à 11 226,84 €.

DEPENSES		2015	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
020	Dépenses imprévues	1 076,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	365,19 €	365,19 €
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	23 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
<b>Total DEPENSES</b>		<b>24 441,19 €</b>	<b>365,19 €</b>
<b>Niveau de réalisation</b>			<b>1,5%</b>

RECETTES		2014	
CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé	
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	9 242,45 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 607,01 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	4 944,03 €	4 944,03 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 648,00 €	6 648,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
<b>Total RECETTES</b>		<b>24 441,49 €</b>	<b>11 592,03 €</b>
<b>Niveau de réalisation</b>			<b>47,4 %</b>
<b>Résultat sur l'exercice (excédent)</b>			<b>11 226,84 €</b>
<b>Résultat antérieur reporté (excédent)</b>			<b>9 242,45 €</b>

**Résultat cumulé (excédent)****20 469,29 €**

<b>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</b>	<b>+14 065,46 €</b>
<b>Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</b>	<b>+ 25 598,76 €</b>

M. le Maire quitte alors la salle du Conseil et le Président met aux voix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget d'assainissement 2015, celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur :**

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	<b>19 603,15 €</b>
	Section d'investissement :	<b>365,19 €</b>
RECETTES :	Section de fonctionnement :	<b>22 441,77 €</b>
	Section d'investissement :	<b>11 592,03 €</b>

**REPRISE DE RESULTATS**

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice soient affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Fonctionnement</b>	+ 2 290,85 €	+ 2 838,62 €	+ 5 129,47 €
<b>Investissement</b>	+ 9 242,45 €	+ 11 226,84 €	+ 20 469,29 €

**AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de fonctionnement à affecter en 2015 : Excédent	<b>5 129,47 €</b>
Solde d'Investissement - Excédent	<b>20 469,29 €</b>
Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	<b>0,00 €</b>
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement - Restes à réaliser)	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits</b>	
1. Affectation au R/1068	<b>0,00 €</b>
2. Report en fonctionnement au R/002	<b>5 129,47 €</b>
3. Report en investissement au R/001	<b>20 469,29 €</b>

**2.3 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

M. le Maire expose en préambule la situation particulière liée à la dissolution du CCAS au 31/12/2015. Il revient en effet au Conseil Municipal d'approuver les comptes 2015 du CCAS, celui-ci n'étant plus, pour cette raison, en mesure de le faire. Une délibération modificative sera prise un peu plus tard dans l'année pour pouvoir décider de l'affectation du résultat.

A la demande du Président, M. le Maire présente au Conseil le compte administratif 2015. Les dépenses de fonctionnement sont de 1 088,13 €, les recettes sont de 1 208,00 € soit un résultat de l'exercice de + 119,87 €. Le résultat de clôture est de 853,93 €.



Les charges de personnel sont stabilisées au niveau de 2015. L'estimation de la dépense prévue en 2016 tient compte du personnel extérieur affecté au nettoyage des locaux, alors que cette dépense était affectée à la ligne budgétaire d'entretien dans le budget 2015.

Les autres charges de gestion courantes, qui regroupent principalement les indemnités des élus, la participation au SIVU et au SDIS, sont également très stables. Nous devons néanmoins rester vigilants sur ces postes de dépenses, pour ne pas créer de décrochage par rapport à l'évolution du niveau des dotations de fonctionnement.

Pour finir, les charges financières vont également rester stables, principalement du fait de 3 facteurs concomitants :

- le prêt qui a financé la Récré a été renégocié en taux fixe, soit 1,46 % sur les 17 années restantes,
- les taux euribor restent à des niveaux extrêmement bas, ce qui profite à nos prêts à taux variable,
- le nouveau prêt pour financer l'opération cœur de village générera des intérêts à partir de cet été.

Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement devrait atteindre 51 663,62 €. Une fois déduit le remboursement du capital emprunté, l'autofinancement des investissements de l'année représentera environ 11 600,00 €.

**En ce qui concerne les investissements**, la poursuite du programme en cours est envisagée :

- finalisation des aménagements du cœur de village : le solde à engager représente un montant TTC de 446 000,00 €. Le financement de ce budget est déjà défini, il s'appuie sur des subventions (environ 272 000 €), le FCTVA (environ 82 000,00 €), l'emprunt sur 12 ans (90 000,00 €) et le reste en autofinancement (environ 50 000,00 €).
- réfection des bas-côtés de la route de Coisevaux : budget 2 400,00 € TTC,
- divers aménagements pour un montant estimé à 4 200,00 € TTC:
  - plateforme pour le point d'apport volontaire (verre et vêtements) près du cimetière : 1 000,00 €,
  - plantations d'espaces verts (fleurissement du village) : 1 200,00 €,
  - divers travaux dans le village : 2 000,00 €
- travaux forestiers pour 3 500,00 € TTC,
- outillages divers pour 1 500,00 € TTC,

L'ensemble de ces projets représente 457 600,00 € TTC. Compte-tenu des subventions, la charge restante est de l'ordre de 61 600,00 €.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'orienter la fiscalité locale 2016 vers une stabilité des taux en maintenant ceux de 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire 2016,
- de retenir le choix de ne pas faire évoluer les taux des impôts communaux pour l'année 2016,
- de limiter les investissements de l'année au seul excédent de fonctionnement disponible après remboursement du capital d'emprunts,
- de réserver, comme décidé lors du budget 2015, une part des capitaux propres de la commune à la finalisation de l'opération d'aménagement du cœur de village, soit environ 50 000,00 €.

#### **4. Rapport annuel commission locale d'évaluation charges transférées (CLECT) :**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel établi par CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Il expose que cette commission a pour rôle de déterminer le montant net des charges transférées par chaque commune à la Communauté de communes du pays d'Héricourt suite au passage en Taxe Professionnelle Unique. La CLECT a donc quantifié pour 2016 les nouveaux transferts de compétences réalisés afin d'évaluer les attributions de compensation prévisionnelles 2016 de chaque commune membre de la CCPH.

Le Maire présente le rapport annuel de la CLECT approuvé au Conseil Communautaire dans sa séance du 10 décembre 2015 et amène le conseil municipal à se prononcer sur ce rapport.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal de la commune de TREMOINS APPROUVE à l'unanimité, le rapport susmentionné.

#### **5. Adoption de la charte de gouvernance du PLUi ayant valeur de SCOT :**

Le Maire expose que par arrêté préfectoral n°2015-1717 du 10 Décembre 2015, les statuts de la CCPH ont été modifiés pour intégrer la prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ce qui a permis à la CCPH de délibérer avant le 31 décembre 2015 pour prescrire l'élaboration du PLUi.

Aussi le conseil communautaire a décidé dans sa séance du 10 décembre dernier, d'adopter une charte de gouvernance qui vise à encadrer les conditions d'élaboration du PLUi en précisant les modalités d'association des communes et en apportant des garanties aux communes.

Après avoir pris connaissance de la charte de gouvernance, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'adopter la charte de gouvernance du PLUi ayant valeur de SCOT et AUTORISE le Maire à sa signature.

## **6. Prise de compétence du bassin d'apprentissage de la natation par la CCPH :**

Le Maire expose que lors du conseil communautaire du 10 décembre dernier, la Communauté de communes a décidé de prendre une nouvelle compétence en matière d'apprentissage de la natation en direction des enfants scolarisés dans le Pays d'Héricourt.

La Communauté de communes souhaite porter ce dossier car la prévention des noyades reste un enjeu majeur de l'apprentissage de la natation. Par ailleurs, il s'agit d'ouvrir au plus grand nombre la pratique des activités de loisir et en particulier des multiples activités nautiques (voile, kayak, ski nautique, plongée, etc...). Ces pratiques nouvelles se démocratisent aujourd'hui à la fois dans le cadre scolaire et extra-scolaire. Or, un enfant qui ne sait pas nager se trouve exclu de ces activités puisqu'il est nécessaire d'obtenir un brevet de natation pour y participer.

Actuellement, il existe un seul bassin d'apprentissage, géré par la ville d'Héricourt et qui est donc naturellement destiné aux seules écoles de la ville centre sans possibilité d'ouvrir de nouveaux créneaux pour d'autres écoles.

Le besoin se fait donc sentir sur le pays d'Héricourt d'élargir l'offre par la création d'un second bassin qui permettra l'apprentissage de la natation à tous les élèves du Pays d'Héricourt, prioritairement les primaires et les élèves de 6ème étant précisé que la natation constitue un enseignement obligatoire dans le cursus scolaire de l'élève.

En application des dispositions de l'article L 5211-20 du Code Général des collectivités territoriales, les communes doivent se prononcer sur la modification de l'article 5.2.4 des statuts de la communauté de communes de la manière suivante :

« 5.2.4 - Développement d'une politique sportive d'intérêt communautaire

- Gestion et entretien des installations sportives attenantes au collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt : gymnase, salle de gymnastique et plateau sportif
- Construction, développement, gestion et entretien du terrain de football synthétique intercommunal de Breuilleux
- Gestion et entretien du terrain de football stabilisé d'Héricourt (à partir du 1er septembre 2014) »
- Construction, réhabilitation et gestion de bassins d'apprentissage de la natation pour les publics scolaires en priorité

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la CCPH pour la prise de compétence en matière d'apprentissage de la natation.

## **7. Présentation du débat d'orientation budgétaire 2016 de la CCPH :**

Georges Dormoy, présent lors des débats du Conseil Communautaire du 25/02/2016, rapporte les principaux éléments du DOB 2016 de la CCPH.

La politique fiscale de la communauté de communes est stable depuis plusieurs années. En 2016, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition. La clôture de l'exercice 2015 se solde par un excédent de 1 882 707,00 € sur les deux sections dont 721 583,0 € en fonctionnement. La réforme sur les dotations de l'Etat oblige à rester prudent et à maîtriser les charges de fonctionnement. Le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) participera en partie à compenser la baisse des dotations de l'état ( DGF ). Une politique volontariste se poursuivra dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du transport à la demande, d'actions culturelles et sportives. Des programmes de développement sont en cours d'études comme les Guinottes 3 , le schéma local de voies cyclables , un second bassin d'apprentissage pour la natation, l'élaboration du schéma local numérique, etc...

Ce tissu social devrait faciliter le maintien du cap des 20 000 habitants sur le territoire communautaire. Dans ce cadre, il faut soutenir encore plus la politique du logement pour assurer le maintien du niveau de population requis pour ce seuil de 20 000 habitants.

L'exposé du 1er Adjoint entendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le débat d'orientation budgétaire 2016 de la CCPH.

## **8. Questions diverses :**

- La commune a été sollicitée par la CCPH dans le cadre d'un appel à projet pour la réalisation d'une étude-diagnostic sur l'utilisation des produits phytosanitaires. M. le Maire informe donc le Conseil qu'il a répondu favorablement à la demande de la CCPH qui recense ainsi les communes désireuses de s'associer à cette étude. En prolongement, il est prévu de définir les équipements adaptés aux pratiques proscrivant l'utilisation des produits chimiques phytosanitaires. L'étude et les investissements éventuels sont subventionnés à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau.

- Mise en place prochaine des nouveaux compteurs électriques « Linky » : M. le Maire présente au Conseil un courrier qu'il vient de recevoir de la part de la direction d'ERDF. Ce courrier est accompagné de notes techniques comportant les explications et motivations de ce déploiement prévu pour notre secteur en 2018. Il permet également de répondre aux questions que peuvent se poser nos administrés. Ces éléments seront donc communiqués par voie d'email à l'ensemble des conseillers, ainsi qu'aux administrés qui en feront la demande.
- Date du prochain conseil : **jeudi 31/03/2016 à 20h00 (vote du budget 2016).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.